



Fiez, le 22 novembre 2022

## **PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2022**

Réfection du mur du cimetière, parcelle n° 89

Présenté au Conseil général de Fiez dans sa séance du 14 décembre 2022

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule**

La Municipalité a toujours veillé à ce que ses bâtiments et infrastructures communaux soient entretenus et a entrepris ces dernières années différentes rénovations. Le temps ayant fait son œuvre, le mur du cimetière nécessite une réfection, notamment une grande partie du mur nord qui menace de s'effondrer. Des retouches au reste du mur sont également nécessaires et seraient entreprises dans le même temps.

Les travaux à entreprendre sont les suivants :

#### Réfection complète de la partie nord :

Sur environ deux-tiers du mur nord (côté Collège de l'Arnon), ce dernier penche très fortement côté collège, induisant d'une part la détérioration du mur, mais également un risque que ce dernier s'affaisse côté collège. Il est donc très important et urgent de prévoir la réfection complète de cette partie du mur. Les travaux prévus sont la démolition du mur défectueux, la récupération des pierres réutilisables, la construction de fondations, ainsi que la reconstruction (maçonnage) du mur.

#### Rhabillage du mur restant :

Suivant les parties du mur sud ou ouest, des pierres sont tombées et la couche externe s'est détériorée. Il est prévu un rhabillage des parties abîmées.

#### Remise en état des couvertes en granit :

A différents endroits sur les parties sud et ouest du mur, les couvertes de granit ne sont plus maintenues de manière adéquate. Elles bougent et risquent de tomber d'un côté ou de l'autre du mur, ce qui pourrait être une source d'accident. Il est donc prévu de déposer, nettoyer et recoller les couvertes de granit.

### **2. Coûts**

- Installation du chantier	Fr. 2'000.00
- Réfection du mur nord et rhabillage du mur restant	Fr. 32'000.00
- Couvertes de granit	Fr. 4'000.00
- <b>Total (TVA comprise)</b>	<b>Fr. 38'000.00</b>

### 3. Financement

Le crédit de réfection de Fr. 38'000.- sera couvert par la trésorerie courante.

### 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Fiez :

- Vu le préavis municipal n° 05/2022 du 22.11.2022 ;
- Entendu les rapports de la commission ad hoc et de la commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accepter le crédit de réfection du mur du cimetière pour un montant de Fr. 38'000.-, financé par la trésorerie courante.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

D. Fardet

S. Natali Wimmer

